



**COMMUNE DE PENTHALAZ**  
Conseil communal

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2021- 06 relatif au budget 2022.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de Mesdames Samanta Cardaropoli, Esther Martinetti, de Messieurs Henri-Robert Borgeaud, Claude Brocard, Eric Joseph, Michel Turin et Marc-Eugène Viret s'est réunie à 2 reprises, sur convocation de la municipalité, pour étudier le budget 2022 de notre commune.

Le mardi 2 novembre 2021 la commission était au complet, avec la municipalité in corpore et M. Iban Garcia, notre boursier. Messieurs Daniel Traini et Michel Collet représentaient la commission de gestion. La municipalité nous a présenté le budget lors de cette première séance et nous avons déjà pu poser de nombreuses questions.

Lors de la deuxième séance du 9 novembre 2021, la commission était représentée par Mesdames Samanta Cardaropoli, Esther Martinetti, de Messieurs Henri-Robert Borgeaud, Claude Brocard, Eric Joseph, et Marc-Eugène Viret, Michel Turin étant excusé, la municipalité était représentée par M. Didier Chapuis (syndic) et M. Christian Martinetti, Mme Valérie Codina Cervellin était excusée, ainsi que Messieurs Daniel Rochat et Yves Jauner. Notre boursier, Monsieur Iban Garcia, était présent, ainsi que Messieurs Daniel Traini et Michel Collet comme délégation pour la commission de gestion.

Comme à l'accoutumée, le budget pour l'année 2022 prévoit un excédent de charge pour un montant de CHF 689'596.-. Il faut savoir que cet excédent prévu est moins important que celui de l'année 2021 mais ceci en grande partie grâce au recours à plusieurs fonds de réserve.

Revenons sur les points qui ont attiré le regard et les questions de la commission des finances :

**Administration**

Au poste 110.318.90 un montant de CHF 24'000.- est prévu dans le but d'archiver nos documents de 1601 à 1964 afin de regrouper et de conserver notre patrimoine.

**Affaires culturelles et Loisirs**

151.365.3 Le Budget est moins important qu'en 2021 avec le départ du Venoge Festival. Cependant cette année la municipalité prévoit d'accorder une aide pour le 50<sup>ème</sup> du Chœur Mixte et pour le Concours de Tambours de la société de Jeunesse. Sous ce poste il y a évidemment d'autres loisirs, tels que la fanfare, la ludothèque, etc.

151.365.6 Cette année il n'y a pas d'activité prévue pour l'agenda 2030 ce qui diminue grandement ce poste à un montant de CHF 500.- par rapport au CHF 20'500 prévu en 2021.

151.365.8 La municipalité a donné sa démission à la Fedevaco (Fédération Vaudoise de Coopération), le souhait et la volonté de nos élus est de donner ce montant à des associations / actions locales.

## **Sports**

1702.314.50 Le montant de CHF 58'000.- prévoit le remplacement de la barrière du terrain C ; il est aussi compris dans ce montant les frais qui correspondent entre autres à l'entretien habituel des terrains.

1705 La commission met aussi en avant notre piste finlandaise pour laquelle il faudra prévoir un montant pour son entretien. Une coupe de bois est prévue et les travaux sur la piste finlandaise se réaliseront donc à l'issue de ces coupes de bois.

1707.314.52 Forte augmentation de ce poste, en raison du nouveau contrat avec l'entreprise « La Pati ». Il n'y a pas réellement de possibilités de faire marcher la concurrence car il existe plus ou moins un monopole pour ce type de mandat.

## **Transports Publics et Mobilité**

180.352 Le PPDLV aura de nouveaux horaires à l'essai pour éviter de faire de la concurrence aux services publics (Cars postaux) et essayer de desservir de nouveaux endroits, entre autres le terrain de Foot en Sauffaz.

## **Service d'informatique**

190 À la suite de l'audit effectuée, il y a eu une analyse des coûts informatiques en imputant les frais par rapport aux utilisateurs dans les différents dicastères.

En plus, une ventilation des frais de l'informatique a été faite en 2 structures : Métiers (logiciels / licences) et Infrastructures (structures) pour mieux cibler et comprendre les charges selon les différents postes.

Il est à noter que le budget 2022 ne prévoit pas d'amortissement pour le service informatique.

Vu le montant important, la question comme à l'accoutumée, peut se poser s'il serait préférable d'engager une personne fixe à la commune plutôt que de faire appel à une société de service.

Nous invitons la commission de gestion à se pencher sur cette question et sur les coûts engendrés pour les années à venir.

190.318.51 Un montant de CHF 5'500.- est prévu pour atténuer les conséquences d'éventuelles Cyber attaque au vu de l'actualité. La commune va contracter une « cyber-assurance » avec des prestations à définir.

## **Bâtiments**

3502.423 Notre futur restaurateur prendra en location l'entier du bâtiment ; les 2 appartements ainsi que le restaurant.

3502.314.1 Un montant de CHF 53'750.- prévoit une installation de panneaux photovoltaïques avec, en premier lieu, une étude sur le rendement possible. Il est prévu de prélever sur le fond de réserve d'électricité pour payer en partie ces coûts.

3551.427 L'antenne du CSR (Centre Social et Régional) a quitté les locaux de notre commune pour Echallens. Pour le moment notre municipalité réfléchit à l'occupation pour le futur de ces locaux.

3554.314.1 L'entretien du bâtiment route de Daillens 2 (Ancien collège) est prévu à cause de son mauvais état. Le locataire sera éventuellement relogé pour la durée des travaux.

## **Service Technique**

410.390.1 Une augmentation des charges salariales est due au fait que le pourcentage du service technique passe de 170 à 180% au vu de la charge de travail et aux nombres d'heures supplémentaires accumulées.

## **Parc, places de fêtes et cimetière**

440.314 Les montants pour le fitness urbain et le mur de la « cigale et la fourmi » sont reportés pour le futur au vu des frais importants à venir.

### Elimination des Déchets

450 Le compte est de nouveau déficitaire et ceci semble être une retombée de l'effet « COVID ». Il y a eu plus de déchets en 2020, en raison des personnes à domicile et de velléité de grands nettoyages. Si ce compte dans les prochaines années s'avérait structurellement déficitaire, il faudrait revoir la taxe selon le principe du « pollueur-payeur ».

### Egouts et Epuraton

460 Il va selon nos élus falloir faire une modification du règlement car ce compte est généralement déficitaire, et il y aura besoin de fond pour les travaux de mise en séparatifs.

### Police

610.311.40 Notre municipalité prévoit d'acheter et de poser des caméras de surveillance pour un montant d'environ CHF 20'000.- afin de surveiller / limiter les incivilités, les déprédations, et les nuisances sonores autour de la place de sport, de l'école et du terrain de foot.

610.481.1 Un montant de CHF 15'500.- est prévu pour le remplacement des horodateurs.

### Conclusion

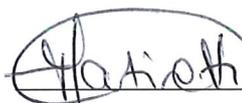
Comme à l'accoutumée, notre municipalité nous prévoit un budget déficitaire qui nous l'espérons grandement nous « décevra en bien » comme ces dernières années.

La commission des finances remercie la Municipalité et M. Iban Garcia pour sa disponibilité et ses réponses à nos questions. Nous avons été très satisfaits du travail fourni par ce nouvel exécutif.

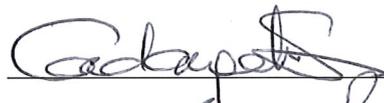
A l'unanimité, la commission des finances vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 2021-06 telles qu'elles vous sont présentées.

Penthalaz, le

Le rapporteur: Esther Martinetti



Les membres: Samanta Cardaropoli



Henri-Robert Borgeaud



Claude Brocard



Eric Joseph



Michel Turin



Marc-Eugène Viret

